

ENGIE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2016

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de
commerce relatif au montant global des versements effectués en
application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des
impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ENGIE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à € 7.401.796 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

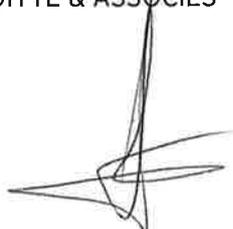
La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 25-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Véronique Laurent

ERNST & YOUNG et Autres



Pascal Madioce

ATTESTATION

Nous soussignés, ENGIE, société anonyme au capital de 2 435 285 011 euros, dont le siège est au 1 Place Samuel de Champlain 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 107 651, attestons que le montant des sommes versées au titre des dépenses de mécénat ouvrant droit aux déductions fiscales en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice 2016, est de :

7 401 796 €

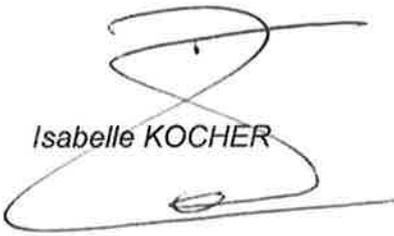
(sept millions quatre cent un mille sept cent quatre-vingt-seize euros)

Courbevoie, le 10 mars 2017

ENGIE

Le Directeur Général,

Isabelle KOCHER



**CALCUL DU CREDIT D'IMPOT MECENAT 2016
- OPERATIONS ELIGIBLES AU CREDIT D'IMPÔT DE 60% -**

Organismes bénéficiaires	Date paiement	Montant
Fondation d'Entreprise d'ENGIE	23/09/2016	4 000 000,00 €
Emmaus	31/12/2016	400 000,00 €
Positive Planet Fondation	22/04/2016	200 000,00 €
Women Initiative Fondation	17/02/2016	200 000,00 €
Château de VERSAILLES	16/03/2016	150 000,00 €
Réunion des Musées Nationaux	01/12/2016	125 000,00 €
Fondation pour la culture de securite industrielle	01/05/2016	120 000,00 €
FACE	14/07/2016	120 000,00 €
FACE	24/10/2016	120 000,00 €
Palais de TOKYO SAS	08/01/2016	100 000,00 €
Pieces Jaunes	05/08/2016	100 000,00 €
France Nature Environnement	13/07/2016	70 000,00 €
IFRI	07/01/2016	70 000,00 €
Institut Montaigne	27/01/2016	60 000,00 €
FAPE	25/01/2016	60 000,00 €
EDHEC	28/07/2016	60 000,00 €
Fondation Royaumont	14/04/2016	50 000,00 €
Fondation Royaumont	19/10/2016	50 000,00 €
Fondation GOODPLANET	06/09/2016	50 000,00 €
Fondation GOODPLANET	06/09/2016	50 000,00 €
IPEMED	04/04/2016	50 000,00 €
Expo France 2025	13/05/2016	50 000,00 €
Fonds Actions Additions	14/11/2016	50 000,00 €
Fondation Paris Dauphine	08/09/2016	50 000,00 €
Fondation pour l'Inovation Politique	09/02/2016	50 000,00 €
Conseil Regional Auvergne RHONE ALPES	27/01/2016	50 000,00 €
IFRI	20/04/2016	50 000,00 €
FAPE	08/09/2016	40 000,00 €
Fondation Ecole Central Paris	01/09/2016	32 500,00 €
Fondapol	15/12/2016	30 000,00 €
Fondation Nationale des Sciences Politiques	03/08/2016	30 000,00 €
Le cercle de l'industrie	02/03/2016	30 000,00 €
FAPE	03/05/2016	26 620,00 €
Fondation Charles de Gaulle	27/12/2016	20 000,00 €
Association Jeunesse et entreprises	16/05/2016	25 000,00 €
Fondation un Avenir Ensemble	30/05/2016	20 000,00 €
Fondation EDITH CRESSON	01/07/2016	18 300,00 €
EuroPartenaire	11/03/2016	15 000,00 €
Sport dans la ville	22/08/2016	15 000,00 €
Association Francaise Amis du Théâtre Mariinsky	10/09/2016	15 000,00 €
Centre des Professions Financieres	08/02/2016	15 000,00 €
Fonds de dotation de l'école des mines d'Albi-Calmaux	11/10/2016	15 000,00 €
Association pour la recherche sur Alzheimer Fondation IFRAD	24/02/2016	11 200,00 €
FACE	12/12/2016	10 000,00 €
Fondation de la Catho de LILLE	23/01/2016	10 000,00 €
Association Elles Bougent	01/03/2016	10 000,00 €
Association Elles Bougent	11/07/2016	10 000,00 €
French American Fondation	25/10/2016	10 000,00 €
Fondation Ecole Centrale Paris	13/06/2016	9 750,00 €
French American Fondation	25/10/2016	6 900,00 €
ICM	01/08/2016	6 000,00 €
Fetes Musicales en Tourraine	20/04/2016	5 000,00 €
Institut du Bosphore	01/08/2016	5 000,00 €
Association les Amis du Chapiteaux du livre	12/12/2016	4 500,00 €
Opéra de Limoge	07/06/2016	2 000,00 €
ALIS	12/05/2016	1 088,00 €
Souffleurs d'ecume ecoscience Provence	02/05/2016	1 000,00 €
NQT	01/07/2016	837,00 €
		6 955 696,00 €
Mécénat de compétences		446 100,89 €
		446 100,89 €
Total des dons éligibles au crédit d'impôt mécénat de 60%		7 401 795,89 €

Montant du Crédit d'impôt associé

4 441 077,53